

Service Expert Gîtes de France Landes
Espace du Tourisme Vert
BP 279
40 005 MONT DE MARSAN CEDEX



Service Expert Gîtes de France Landes
Espace du Tourisme Vert
137 Avenue du Maréchal Foch – BP 279
40 005 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél : 05 58 85 44 44 / Fax : 05 58 85 44 45
accueil@gites-de-france-landes.com

Qui sommes-nous ?

Un organisme accrédité par l'Etat pour réaliser les classements en « **Meublé de Tourisme** ».

Un savoir-faire, une expérience reconnue, **au service de tous les hébergeurs**, qu'ils appartiennent à un réseau, enseigne, label ou non.

Une **indépendance de l'expertise garantie** pour le souscripteur, qui s'ouvre toujours sur les solutions et les préconisations les plus pertinentes pour l'hébergeur.

Classement

“Meublé de Tourisme”

La certification
« **nouvelles normes** »
aux mesures avantageuses
sur le plan fiscal et commercial

71% de votre chiffre d'affaires brut non imposable.

Priorité et meilleurs positionnements sur les brochures et sites web des offices de tourisme et autres partenaires.

Un vrai « plus » pour vos clients.

Une certification qui qualifie votre hébergement par son juste classement et sa qualité.

Le Service Expert des Gîtes de France, Organisme accrédité par l'Etat vous accompagne dans votre procédure de demande de classement en « **meublé de tourisme** ».

Classement "Meublé de Tourisme"

QU'EST CE QU'UN MEUBLÉ DE TOURISME ?

Un Meublé de Tourisme est une villa, un appartement ou un studio meublé, à l'usage exclusif du locataire, proposé en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois (3 mois consécutifs maximum au même locataire) et qui n'y élit pas domicile.

Il répond à des conditions minimales de confort et d'habitabilité fixées par décret (détails et procédure sur www.atout-france.fr).

Les meublés de tourisme font l'objet d'un classement de 1 à 5 étoiles fonctionnant selon un système à points, s'articulant autour de 3 chapitres et 112 points de contrôle :

- Équipements et aménagements (85 points)
- Services aux clients (12 points)
- Accessibilité et développement durable (15 points)

Les nouvelles normes de classement, en vigueur depuis le 17 août 2010, ont pour objectif de renforcer la compétitivité du secteur en contribuant à l'amélioration des performances qualitatives et commerciales.

Le classement est facultatif et valable 5 ans.

POURQUOI CLASSER SON HÉBERGEMENT EN MEUBLÉ DE TOURISME ?

• Réduire son impôt sur le revenu

Lorsqu'un hébergement est classé « Meublé de Tourisme » et si vous relevez du régime de micro BIC, le revenu imposable s'élève à 29 % du chiffre d'affaires brut au lieu de 50 % pour les autres meublés, soit une économie estimée en moyenne à 147 euros par an, soit 735 euros sur 5 ans.

12,1 % du revenu imposable sont à ajouter au titre des contributions sociales.

• Meilleure promotion de son hébergement

Votre hébergement figurera dans les brochures et sites Web des Offices de Tourisme alors que souvent, les hébergements non classés n'y figurent plus. Les hébergements classés « meublé de tourisme » sont toujours mieux positionnés et figureront sur le site Web National d'Atout France.

• Une meilleure reconnaissance par les clients

Pour les clients, le classement de votre hébergement en « meublé de tourisme » sera l'assurance d'un niveau de qualité et d'une certification reconnue, dans un contexte national de forte pression sur la qualité des hébergements. C'est aussi la possibilité d'être agréé par l'ANCV pour accepter les paiements par Chèques vacances.

LES ETAPES DE LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT

■ 1^{er} étape : Sollicitation de la visite de classement

Le propriétaire de l'hébergement sollicite une visite de classement auprès de nos services par l'envoi du bon de commande ci-contre, le règlement de la prestation et la signature du document officiel de demande de classement (Cerfa n°11819* 02 à télécharger) sur lequel doit être précisé le nombre d'étoiles souhaité par l'hébergeur.

Lors de la visite, notre « Service Expert » remplit la grille de classement et rendra le résultat du classement dans les 15 jours qui suivront la date de l'inspection.

■ 2^{ème} étape : Gestion administrative du dossier

- Saisie et renseignements des dossiers et grilles de classement.
- Transmission des résultats et documents officiels au propriétaire par nos soins (sous 15 jours) sous format papier et format numérique (nécessité d'avoir une adresse mail).

Le propriétaire se charge de transmettre ces documents à la Préfecture (dossier papier par voie postale et dossier .pdf par mail) dans les 3 mois qui suivent la visite de classement.

Il dispose de 8 jours pour contester le résultat de classement auprès de l'organisme de contrôle.

■ 3^{ème} étape : L'arrêté de classement

Il est transmis directement par la préfecture au propriétaire et à Atout France dans un délai d'un mois suivant le dépôt du dossier par l'hébergeur. Le meublé classé figure ensuite sur le site officiel www.atout-france.fr.

■ 4^{ème} étape : La déclaration en Mairie

Une fois l'arrêté préfectoral reçu, le propriétaire de l'hébergement doit déclarer son meublé de tourisme auprès de la Mairie de la commune où se situe le meublé, à l'aide du document Cerfa n°14004*01.

* Intervention isolée = 1 hébergement

Intervention groupée = plusieurs hébergements sur le même lieu

Le Service Expert des Gîtes de France 40

Espace du Tourisme Vert
137 Avenue du Maréchal Foch - BP 279
40 005 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél : 05 58 85 44 44 / Fax : 05 58 85 44 45
accueil@gites-de-france-landes.com

**Demande de classement
« Meublé de Tourisme »**

DEMANDE DE VISITE DE CLASSEMENT :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Demande une visite de classement pour le(s) meublé(s) situé(s) à :

Adresse(s) :

Une tarification dégressive sera appliquée en fonction du nombre de meublés à visiter sur un même site le même jour.

Nombre de meublés à visiter	Remise	Tarif TTC	Total TTC
Pour 1 meublé	-	173,42 €	173,42 €
Pour 2 meublés	-10 %	156,07 €	312,14 €
Pour 3 meublés	-12 %	152,60 €	457,80 €
Pour 4 meublés	-15 %	147,40 €	589,60 €
Pour 5 meublés	-15 %	147,40 €	737,00 €
Pour 6 meublés	-15 %	147,40 €	884,40 €
Au-delà de 6 meublés, nous contacter			

Je joins à cette demande :

Un chèque à l'ordre de : GITES DE FRANCE LANDES

D'un montant de€ pour..... meublé(s)

Pour les interventions groupées (plusieurs hébergements sur le même lieu), nous consulter pour tarifs dégressifs *

Fait à : Le

Signature :

Les informations collectées à l'occasion de votre commande sont nécessaires à la gestion de votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.